

Anecdotes provinciales

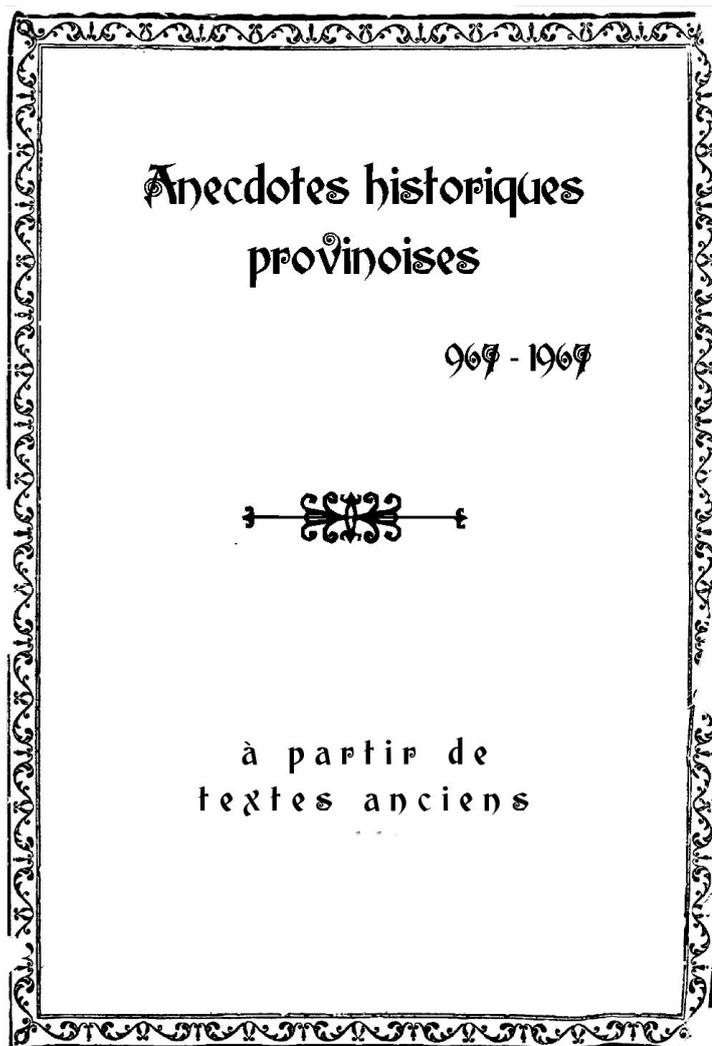
1967 - 1967

La Deuxième

Guerre Mondiale

12





**Vous pouvez enrichir ce recueil
en proposant vos propres recherches, analyses
ou documents iconographiques.**

**Contact :
michel.leclercq@free.fr**



Dernière mise à jour : septembre 2019

La guerre de 39 – 45 et la Reconstruction



Panneau cloué au mur de la cour
d'un des cafés de la place de Provin

Quelques pages des carnets de Léon Dujardin ont été retrouvées (voir d'autres extraits en ce qui concerne 14-18). *J'ai arraché 2 dents le 2 septembre 1940. Enterré un obus le 6^e brackfort après les choux mettes et à 1 mètre en face cerisier.*

Espérons que cet obus, qui a fracassé la toiture avant de tomber dans la buanderie de Jean Durez, voisin immédiat, a été déterré depuis !

Jean Auguste Barron Lheureux

L'historien recherche et analyse les causes d'une guerre, dresse la liste des batailles, déplore les villes perdues, fait le compte des villes gagnées, additionne les nombres de victimes civiles et militaires, commente les traités et fait œuvre pour la postérité, espérant à chaque ligne qu'il écrit qu'elle tiendra lieu de leçon, d'exemple à ne pas reproduire. Le titre général des pages que vous lisez actuellement est bien *Anecdotes historiques* : c'est donc à des témoins « ordinaires » qui ont vécu une époque « extraordinaire » que la parole est donnée, comme elle l'a été à Léon Dujardin ou à Maurice Thiéry. Jean Auguste Barron Lheureux met par écrit en 1998, alors qu'il a 74 ans, ses souvenirs les plus marquants de cette époque. Ainsi sur l'exode :

Sur la route nationale, de Béthune à La Bassée, les réfugiés belges et français défilent en un long ruban moutonneux, formé de cultivateurs avec leurs chars remplis de toutes leurs richesses, femmes, enfants, parents, mobilier ; d'autres tirent ou poussent une voiture à bras ou une brouette chargée à ras bord, dont les roues grincent et s'échauffent par manque d'huile ; puis des malheureux, à pied, portant sur leur dos un maigre baluchon ou un enfant à califourchon sur les épaules, se dirigent vers un havre de paix, s'éloignent des boches. Une seule idée, se mettre à l'abri.

Soudain un bruit d'avions emplit le ciel, suivi par le son caractéristique des Stukas en piqué précédant les explosions de bombes et le crépitement des mitrailleuses qui tuent ces pauvres gens, au hasard, pour rien !

Un silence... suivi par les cris, les hurlements des réfugiés qui fuient dans toutes les directions et les plaintes des blessés réclamant des secours qui, hélas, ne peuvent se frayer un passage dans cette cohue monumentale.

Résistant, il sera arrêté : *Je me retrouvai le lendemain matin, enchaîné deux par deux, dans un train qui me transporta dans une petite ville nommée Dachau. J'y suis arrivé à la nuit tombée, le 6 décembre 1944 [...] Je déclinai mon nom et on me donna en échange un morceau de toile rouge marqué d'un F et d'un numéro matricule. (j'appris plus tard que le rouge signifiait bandit, terroriste), une chemise de toile écrue, une veste, un pantalon et un béret, tous rayés de bandes verticales bleues et blanches, une paire de semelles de bois tenues aux pieds par des cordes : j'étais devenu le numéro 134872 ⁽⁵⁹⁾.*

Maurice Arnold

Les soldats anglais qui ont bien malgré eux séjourné à Provin ont le plus souvent fraternisé avec les habitants. En voici deux exemples.

Jules Place en compagnie d'un soldat anglais stationné à Provin pendant la guerre.



Jules Place a toujours reçu de telles visites, en particulier celle de Maurice Arnold qui revenait régulièrement à Provin, ci-contre en compagnie de Jane, son épouse. Responsable d'une association d'anciens combattants anglais, Maurice participait chaque année aux commémorations se déroulant en Normandie et, témoin constant jusqu'à ses derniers jours d'une amitié anglo-française, revenait tout aussi régulièrement rendre visite à ses amis du Nord, du Pas-de-Calais et de Normandie.



Ayant un peu triché sur son âge, se vieillissant d'une année, il incorpora le R.A.S.C. (*Royal Army Service Corps*) à l'âge de 17 ans en avril 1938. Le R.A.S.C. était responsable des transports et de l'intendance

(nourriture, eau, carburant, vêtements), de la gestion des casernes et cantonnements... Maurice fut fait prisonnier près de Cassel et emmené, à marche forcée comme tant d'autres, en Allemagne, d'où il parvint à s'échapper lorsqu'un garde fut tué par l'un des prisonniers. Blessé, il perdit l'usage d'un œil et fut gravement atteint à la jambe. C'est alors, semble-t-il, qu'il séjourna à Provin et rencontra Jules Place, avant de gagner Dunkerque, d'où il embarqua vers l'Angleterre début juin. Il passa plusieurs mois à l'hôpital avant de rejoindre son régiment.

Les détails manquent, ont été oubliés, ont disparu ; les « anciens » parlent peu de « leur » guerre, les plus jeunes s'y intéressent peu ; il est important que des traces soient conservées, aussi faut-il saluer l'œuvre entreprise par l'ensemble des Sociétés Historiques des villes et villages de France ; Jane, qui a épousé Maurice en 1964 et a fourni les quelques informations le concernant, l'écrit : *It's the usual story, the events of a personal nature were never talked about.*

Le petit journal de Jeanne Maille

Le plus souvent appelée Célestine, Jeanne Maille travaillait dans les bureaux de la mairie de Provin au moment où la guerre éclata. Son mari étant parti combattre, puis étant fait prisonnier, elle lui écrivit de nombreuses lettres pour le tenir au courant de la situation de sa famille restée à Provin.

Vint la débâcle de mai 1940 : plus aucune lettre n'arrive ni ne part. Jeanne Maille décide alors tenir un journal dans lequel elle notera tous les faits importants se déroulant dans le village, faits qui la concernent directement mais impliquent bien entendu d'autres habitants. Les extraits qui suivent sont reproduits avec l'aimable autorisation de Madame Maille, épouse de Pierre Maille, l'un de nos anciens maires, d'après la copie manuscrite qu'il fit lui-même du journal de sa mère, l'original n'ayant pas été retrouvé. Deux parties ont pu m'être confiées par Mme Maille : la débâcle et la libération ; les « épisodes » intermédiaires n'ont, semble-t-il, pas été retrouvés.

La débâcle de mai 1940

Mardi 14 mai 1940 :

Jusqu'à aujourd'hui, je t'ai écrit toutes mes impressions et, puisque je ne peux plus t'en faire part, je vais faire un petit journal.

Samedi 18 mai 1940 :

Il règne à Provin une animation indescriptible : les fermiers se préparent à partir, les boulangers, les bouchers... Tous les commerçants partent. Qu'allons-nous faire ?

Dimanche 19 mai 1940 :

Journée inoubliable... Des soldats français passent dans les rues, dans les champs, partout. Une rumeur court : les Allemands avancent, le pont de Berclau va sauter. Antoine ne veut plus attendre.

Nous partons ; pendant ce temps des chenillettes passent interminablement. Un combat aérien se livre au-dessus de nous, les mitrailleuses crépitent. Un avion est abattu, c'est un Anglais !

Où es-tu, toi dont je n'ai plus de nouvelles depuis le 14 mai ? Je [quitte] ce que nous avons eu tant de peine à acquérir !

Nous nous dirigeons vers Saint-Pol. Il est neuf heures du soir ; nous marchons encadrés de files de soldats qui longent les murs, leur fusil à la main. C'est un spectacle inoubliable !

À Berclau, déjà, nous devons nous mettre à l'abri le long d'un mur, à cause du tir nourri de la DCA au-dessus de nous. Puis nous continuons notre route : il fait un clair de lune splendide !

Dans toutes les prairies, sur le bord des routes, des milliers de gens dorment, terrassés par la fatigue. Et nous marchons toujours !

Lundi 20 mai 1940 :

Voici l'aube, nous sommes à Béthune, et toujours le même spectacle : une cohue extraordinaire ! Des réfugiés à pied, en voiture ; d'autres avec des brouettes, voitures d'enfants, baladeuses. Il y a aussi des militaires sans armes, belges et français. Et tout ça se dirige vers Saint-Pol.

Nous essayons de manger, mais rien ne passe. Puis nous reprenons la route ; nous voici entre Ourton et Diéval. Pas une maison. Nous entendons les moteurs d'avions, une vingtaine peut-être. Nous n'avons pas le temps de les compter, ils sont au-dessus de nous. Ce sont des Allemands, ils mitraillent. Nous nous affalons dans les fossés qui bordent la route.

Mardi 21 mai 1940 :

La cohue refait le trajet en sens inverse ; j'interroge des réfugiés qui répondent qu'on ne passe plus à Saint-Pol, que les Allemands y sont. Nous décidons de poursuivre jusqu'à Diéval pour y passer la nuit. À Diéval, un poste de TSF diffuse les nouvelles dans la maison voisine. Antoine s'y rend avec François et Marcel Morel qui ont perdu leurs épouses en route. On apprend ainsi que les Anglais ont repris Arras.

Ils ne sont pas revenus de cinq minutes que des avions sillonnent le ciel et que nous sommes soumis à un bombardement terrible. Nous nous réfugions dans une cave de ferme avec une vingtaine d'autres réfugiés ; les vitres volent en éclats, la cuisinière est déplacée et la suie recouvre tout. Nous apprenons ensuite que la maison qu'Antoine vient de quitter est abattue. Les pauvres réfugiés qui étaient sur les routes ont été massacrés ! Nous passons la nuit dans une cave par peur d'une deuxième alerte mais la nuit est calme.

Mercredi 22 mai 1940 :

Plus de dix fois je suis forcée de remonter et redescendre. Je prends une résolution : je vois que je ne peux rester là avec le petit qui est blanc comme un linge et qui vomit sans cesse. Je décide de rentrer. Aussitôt nous nous remettons en route pour le retour.

Sur la route un spectacle atroce se déroule devant nos yeux épouvantés : ici, un homme serre les poings, couché sur une crête, tué ! Là-bas, un autre a une serviette sur la tête, tué lui aussi ! Des chevaux agonisent, d'autres sont morts, du linge échappé des paquets éventrés est disséminé sur la chaussée, dans les champs, partout. Des voitures d'enfants abandonnées, des bicyclettes, des voitures carbonisées ; des gens accourent vers nous, nous demandant d'envoyer des ambulances de Béthune pour les blessés qu'ils ont rentrés dans des maisons.

Des avions arrivent, plus de trente au-dessus de nous et rien pour nous protéger. Pas une maison où nous puissions entrer. Allons-nous subir le sort de ces pauvres gens ?

Tout le long du chemin nous ne faisons que nous aplatir dans les fossés car, sans cesse, les avions sillonnent le ciel au-dessus de nous. Nous ne voyons que fumées et incendies autour de nous.

Nous continuons notre route en rencontrant des soldats français en déroute pouvant à peine se traîner, noirs et déguenillés, sans vivres, sans rien. La débâcle, quoi !

Enfin nous arrivons à Berclau vers dix heures et demie du soir. Là nous apprenons que nous ne pouvons passer le pont que le lendemain matin à cinq heures. Toute la nuit des avions survolent et des canons tirent. Nous craignons le pire !

Jeudi 23 mai 1940 :

À cinq heures, [...] dans cette foule, les chars ne peuvent avancer. À pied je me faufile et je peux enfin passer sur le pont miné et gardé par des soldats français et anglais. Et toujours ces avions au-dessus de nous... Enfin j'arrive au marais de Provin où les réfugiés ne passent plus : ils sont immobilisés sur la route. Je suis un peu rassurée de me retrouver dans mon village. C'est désert mais je suis heureuse après toutes ces péripéties de m'y retrouver.

Vendredi 24 mai 1940 :

Nous faisons un peu de cuisine ; nous n'avions rien mangé de chaud depuis que nous avons quitté la maison. Il nous faut courir à la cave car des avions bombardent ; des bombes tombent dans le jardin de Paul Pernes et un civil est tué.

[Peut-être s'agit-il d'Hyppolite Hochin, retraité, tué dans le bombardement rue Lafayette. Son fils Léon sera tué le 15 juin 1941 dans le bombardement de la rue Carnot.]

Samedi 25 mai 1940 :

Des Anglais arrivent et installent trois canons dont un en face de chez nous, ce qui n'est pas pour nous rassurer. On entend les éclatements d'obus au loin ; ça se rapproche d'heure en heure et nous ne savons que penser. Le sergent anglais préposé au canon, me voyant sursauter à chaque explosion me rassure... Le pauvre homme sera tué la nuit suivante et enterré là dans notre jardin.

Dimanche 26 mai 1940 :

Par vagues successives, en rasant les toits, les Stukas bombardent Provin. Tout tremble sous l'effet des déflagrations, les bougies s'éteignent à plusieurs reprises. [...] Peu après on vient chercher Antoine pour aider à dégager les personnes ensevelies dans les caves ; on a ainsi retrouvé huit morts, deux blessés et trois autres personnes indemnes. Dans une autre maison, une jeune fille et un homme étaient tués, deux autres blessés et évacués vers l'hôpital.

Ont été tués cette nuit-là Adèle Mannier et sa fille Lucie Leborgne, Henriette Dubois, Julienne Lefebvre, Marie Henriette Delefosse et sa sœur Victoire Delefosse, Oscar Dubois, Victor Deneubourg (bombardement rue Nationale).

Puis les Allemands arrivèrent de partout.

La libération de Provin

2 septembre 1944 :

Encore une journée mémorable, nous avons été libérés par les Anglais. Depuis quelques jours, la situation était tendue, des Allemands cantonnés à Annœullin faisaient la police et cela faisait deux jours que le couvre-feu était à huit heures, sans doute à cause des patriotes qui se manifestaient de temps en temps.

Avant-hier nous apprenions que Lens était cernée par eux, hier les Anglais l'occupaient et progressaient rapidement vers nous ; nous entendions les canons et les avions sillonnaient le ciel et bombardaient en piqué les troupes allemandes battant en retraite entre Fournes et La Bassée.

La nuit fut très calme et ce matin les cloches sonnent, annonçant le passage des blindés anglais, tandis que les FFI qui maintenant portent le brassard font prisonniers les quelques traînards allemands, qui ne demandent d'ailleurs pas mieux que de se rendre !

Cet après-midi, quel spectacle ! Naturellement je suis au bureau, à la mairie, car nous avons l'ordre d'y demeurer.

Toutes les maisons sont pavoisées et des drapeaux ont été dénichés de partout.

Ici à la mairie, quelques hommes sont montés sur le balcon pour pavoiser et au moment où la foule immense qui stationne les aperçoit, une rumeur monte, les hommes se découvrent et quelques-uns entonnent le refrain de la Marseillaise, repris par la foule tout entière...

Les larmes me montent aux yeux, car pour une épouse de prisonnier quelque chose nous gêne encore pour être pleinement satisfaite, nous pensons à vous là-bas, car comment cela va-t-il se passer en Allemagne ? Notre joie ne peut être complète.

3 septembre 1944 :

Les blindés continuent de passer interminablement, tandis que les FFI se battent à Billy-Berclau et Seclin, là où il y a encore des nids de résistance ; nous entendons les coups de feu, les rafales de mitrailleuse et les coups de canon.

4 septembre 1944 :

J'apprends une mauvaise nouvelle, Henri Catoire a été tué à Seclin.

La journée continue, fertile en bobards de toutes sortes. Par exemple que les Allemands ont repassé le pont et reviennent. En un clin d'œil, tous les drapeaux sont enlevés et plus personne ne circule, car ce serait des SS et nous savons de quoi ils sont capables. Puis tout à coup on dit qu'ils reculent et les drapeaux regagnent leur place !

5 septembre 1944 :

Après une nuit mouvementée, nous apprenons que Edgar Sion, jeune volontaire, est tué, ainsi que Lechantre que nous avons juste revu depuis la libération car il avait dû se cacher à la suite de recherches par les Allemands depuis 1942. Les funérailles ont lieu cet après-midi, dès 16 heures toutes les délégations de FFI des environs arrivent et c'est un spectacle impressionnant.

Il est touchant de voir ces combattants de tous âges, que le brassard seul désigne, portant des armes disparates, beaucoup même ne sont pas armés. Les drapeaux flottent au vent quand le cortège s'ébranle, les trois cercueils reposent sur une plate-forme, suivis d'une foule imposante qui n'en finit pas.

7 septembre 1944 :

La journée est calme aujourd'hui, nous sommes toujours sans nouvelles car il n'y a toujours pas de courant, nous avons néanmoins eu le premier journal. Les colonnes anglaises continuent de passer, il y a eu quelques litiges au sujet de la constitution du Comité de Libération car certains ne veulent pas y figurer en compagnie de spécialistes du marché noir !

9 septembre 1944 :

Rien à signaler aujourd'hui, sinon que le comité a du mal à se former et que nous sommes toujours sans patron ! (La mésentente règne entre la Mairie et le Comité de Libération. Mme Maille dit, le 6 septembre, que le Maire a été démis de ses fonctions.)

27 septembre 1944 :

Je reprends ce journal ce 27, veille de la distribution de tickets car, contrairement à ce que pensaient beaucoup de gens, il n'y a rien de changé ; c'est une foule de mécontents qui nous assaille, comme si nous y pouvions quelque chose, mais nous en avons l'habitude.

28 septembre 1944 :

C'est le jour de la distribution des tickets et le boulot ne manque pas !

Mme Maille continuera de tenir son *petit journal*, de manière épisodique jusque fin janvier 1945. Mais les lignes qu'elle écrit relèvent davantage de la sphère intime, je ne les reproduirai donc pas ; elle note que *pour les autres la guerre est finie, on reparle de voter et la politique reprend le dessus, on danse, on organise des kermesses*. Hélas, elle n'a aucune nouvelle de son mari prisonnier, l'Allemagne est sous les bombardements alliés. Son inquiétude croît de jour en jour : *Je me mets toutes sortes d'idées dans la tête, [...] c'est un horrible cauchemar que je traverse en ce moment*. Ses vœux, ainsi que ceux de son *petit Pierre* (notre ancien maire !) finiront par être exaucés : M. Maille rentrera en février 1945.

Le Conseil Municipal

Les notes qui suivent sont extraites des délibérations du Conseil Municipal (224 - 250). Nous les reprenons à partir de 1940.

En juin 1940 est constitué un comité de guerre qui s'occupera du ravitaillement de la commune. Tout cela ne peut se faire sans trésorerie, si bien qu'en raison des circonstances actuelles qui privent les communes de leurs ressources normales, il importe de rechercher les voies et moyens de nature à assurer le paiement des dépenses qui incombent aux collectivités locales. Les fonds publics auxquels les municipalités faisaient appel n'étant plus disponibles, le Conseil Municipal décide de solliciter des autorités allemandes supérieures une avance de 244.115,80 francs, en vue du règlement des dépenses mentionnées à l'état prévisionnel ci-annexé. Dans la mesure où elle sera satisfaite, la présente demande vaudra reconnaissance de dette et engagement par la Commune de rembourser dans des conditions qui seront fixées ultérieurement. En août, le même texte est

repris, cette fois afin de solliciter de l'État français une avance de 69.750 francs, en vue du règlement des dépenses mentionnées à l'état prévisionnel ci-annexé. Dans la mesure où elle sera satisfaite, la présente demande vaudra reconnaissance de dette et engagement par la Commune de rembourser dans des conditions qui seront fixées ultérieurement. Une demande d'avance est à nouveau faite à la fin du même mois, pour un montant de 98.164,42 francs. Ce type de demande se renouvellera plusieurs fois jusqu'au 13 septembre 1941 et certaines (au moins celle du mois d'octobre 1940) seront refusées par la préfecture.

La situation exige de venir en aide aux habitants privés de ressources, mais cela se fera de manière raisonnée : les secours accordés aux adultes valides dépendent d'un travail, dont la durée est fixée à un maximum de 4 heures, exécuté dans l'intérêt général, lit-on à la date du 26 août 1940.

On apprend le même jour qu'une contravention a été dressée par l'autorité allemande à Monsieur le Maire, Pierre François Grard, pour défaut de permis de circulation à une automobile qu'il utilisait pour les besoins de la commune. Cette amende de 30 RM. soit 600 francs sera prise en charge par la commune.

Lecture est faite, le 26 septembre 1940, d'une circulaire en date du 18 septembre 1940 afférente à la surveillance des moyens de communication de l'armée allemande et des panneaux indicateurs apposés par elle. Le maire expose au Conseil qu'un service de garde doit être institué de jour et de nuit pour remédier à l'insuffisance de cette surveillance. Le Conseil, après en avoir délibéré, vu la présence dans la commune de moyens de communication de l'armée allemande sur une longueur de 5 kms s'étendant du Marais d'Annœullin à la limite de la ville de Carvin et de la gare à la limite de la commune de Bauvin, décide d'instituer un service de garde de jour et de nuit se composant de dix personnes pour surveiller les moyens de communication de l'armée allemande et des panneaux indicateurs apposés par elle. [... Le Conseil] décide que ces personnes surveilleront pendant huit heures par jour et seront payées 30 francs par journée de huit heures pour ce travail pénible et la responsabilité engagée. Mais la pression allemande se fait sentir et le 23 novembre 1941 le Conseil municipal est contraint de revoir sa copie. Monsieur le Maire a constaté une certaine insuffisance dans la surveillance des lignes téléphoniques allemandes. En effet, les nuits étant maintenant plus longues et les lignes passant à travers bois sur une longue distance, il est indispensable de mettre deux gardes supplémentaires au service actuel. Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil qu'il a remarqué aussi un relâchement de la part des gardes et que pour y remédier il convenait de placer un homme pour surveiller ces gardes. Le Conseil décidera de nommer deux gardes supplémentaires et un surveillant qui contrôlerait la présence des gardes, leur pointage et leur exactitude aux heures de relève [et] d'allouer à ces gardes une augmentation de salaire.

En décembre 1940, le Conseil discute d'un projet d'adduction d'eau potable. La proposition de concession d'eau potable aux Eaux du Nord, discutée déjà en avril 1930, n'avait pas été retenue (223). Cette fois Monsieur le Maire insiste sur l'utilité de ce projet tant au point de vue de l'hygiène qu'au point de vue protection contre l'incendie et il fait remarquer que les adductions d'eau rentrent dans le programme des grands travaux que le gouvernement essaie de mettre en œuvre afin de lutter contre le chômage. [...] La commune peut obtenir de l'état un prêt au taux réduit de 3 %, taux qui pourra être inférieur à ce chiffre en raison de la situation financière de la commune et de l'utilité des travaux.

La commune adhèrera en février 1941, avec effet en 1942, à un *syndicat intercommunal qui groupera les communes d'Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin et Provin et qui aura pour objet d'assurer l'établissement et la surveillance de l'exploitation d'une distribution publique d'eau potable* (224).

En juillet 1948 il sera envisagé de résilier ce contrat de concession d'eau *en vue de la reprise en régie [...] sous la réserve qu'il résulte de l'étude préalable provoquée par ladite demande un intérêt public indiscutable*, étude qui n'aboutira pas, puisque, en août 1949, *considérant l'insuffisance pour les besoins de la commune du projet primitif établi en 1942 entre le Syndicat Intercommunal d'Annœullin, Allennes-les-Marais, Bauvin-Provin et la Société des Eaux du Nord, [...] le prix trop élevé des branchements, [...] l'urgence et la nécessité de satisfaire le besoin primordial en eau potable de toute la population*, une extension du service de distribution d'eau potable sera demandée pour les rues La Fayette Prolongée, Camille Desmoulins, Léon Gambetta (sentier Barré), Henri Catoire (sentier Merlen), Henri Catoire Prolongée, Henri Durre prolongée, Chemins de Pont-à-Vendin et du Cimetière. Une demande de subvention par le département est adressée à la préfecture (250). On sait, par le registre des délibérations du Conseil Municipal, que l'extension du réseau d'eau potable par la Société des Eaux du Nord aux chemins de Pont-à-Vendin (132 m), sentier Barré rue Léon Gambetta (95 m) et sentier de l'église rue Jules Guesde (50 m) ne sera réalisée qu'en décembre 1951. *L'extension du réseau potable [est décidée en 1954] dans le sentier du Cordon (longueur : 50 m) et aussi dans la Voie Nouvelle du lotissement de la Rue Catoire (longueur : 215 m) où vont être érigées prochainement de nouvelles habitations*. En 1955 il sera procédé à l'installation de 50 nouveaux branchements d'eau potable qui s'échelonna sur une durée de 2 ans (296).

En juillet 1941, on discute de demandes d'emprunt pour effectuer *la réparation des dommages de guerres causés aux bâtiments communaux* et de virement pour faire face aux *dépenses imposées par les autorités occupantes*. Des délibérations semblables s'étaient déroulées en mai pour subvenir aux besoins des personnes nécessiteuses, d'autres se dérouleront en septembre au sujet des *dépenses rendues nécessaires par l'état de guerre*.

Le 12 novembre 1941 il sera procédé à l'installation du conseil municipal, nommé *par arrêté de Monsieur le Préfet du Nord en date du 2 octobre 1941 conformément à la loi du 16 novembre 1940*. Pierre François Gard a été maintenu maire par arrêté en date du 29 juillet 1941. Suit la liste des conseillers municipaux. Pour la première fois, une femme siègera, M^{lle} Victoire Mortelecque ; elle sera membre de la Commission des Finances, de la Commission des Fêtes et bien sûr, étant donné son statut de directrice d'école, de la Commission de l'Instruction Publique ; elle sera aussi élue déléguée auprès du Bureau de Bienfaisance en remplacement d'Antoine Gard, décédé (224).

Suite à la demande de nombreux provinois, le Conseil, le 30 mars 1942, *décide de suspendre pendant la durée des hostilités la mise en possession de portions ménagères devenues vacantes par suite de retrait ou de décès. Les portions ménagères seront aménagées en jardins [...] en raison du rationnement alimentaire. [Seules] les parcelles situées trop loin des habitations et par conséquent non utilisables en tant que jardins seront attribuées aux aspirants* (224).

Peu de renseignements sur l'état de guerre et la situation du village seront portés dans le registre correspondant (224), jusqu'à la transcription de l'Arrêté Préfectoral du 11 octobre 1944 portant constitution de la Délégation Municipale de Provin :

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'ordonnance du 21 avril 1944 du Gouvernement Provisoire de la République, portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération ;

Vu la circulaire n° 17 adressée par la Ministre de l'Intérieur aux Commissaires Régionaux de la République et aux Préfets ;

Vu l'arrêté en date du 19 septembre 1944 de Monsieur le Commissaire Régional de la République à Lille habilitant le Préfet du Nord à prendre toutes décisions concernant la création, la modification ou la dissolution des Délégations municipales ;

Vu l'avis du Comité Départemental de la Libération en date du 6 octobre 1944 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal de la Commune de Provin est dissous.

Article 2 : Il est institué dans la Commune de Provin une délégation municipale composée comme suit :

Président : M. Leborgne Edouard ;

Vice-Président : M. Leborgne Marcel ;

Membres : MM. Potteaux Antoine, Dujardin Charles, Malbranque Edouard, Roiseau Henri, Grard Auguste, Dhennin Henri, Hien Louis, Beaussart Joseph, Descarpentries François, Lequesne Jean.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 11 octobre 1944,

Le Préfet du Nord,

Roger Verlomme

Charles Dujardin sera élu deuxième vice-président le 29 octobre, tandis qu'à la même date un vœu sera exprimé clairement : que justice soit rendue et que les profiteurs de la guerre aient des comptes à rendre :

La délégation Municipale de Provin vote un ordre du jour de confiance au Gouvernement de la République et au Général de Gaulle. Elle prend fait et cause des revendications de la population de Provin, indignée des spéculations illicites réalisées au cours de ces quatre années de l'occupation odieuse de l'ennemi, qui ont abouti à la formation de fortunes scandaleuses au détriment du peuple qui végétait dans la misère obscure et demande par conséquent que justice soit faite de tous ces trafiquants du marché noir qui ont vécu dans l'opulence, tournant en dérision les malheurs publics.

Un peu plus loin dans le texte se glisse une phrase maladroite en cette fin de guerre pendant laquelle les dénonciations ont parfois été monnaie courante : *Nous pensons que les Cours de Justice activeront les jugements des coupables qui seront facilement découverts grâce à la collaboration du peuple*. Le 17 décembre 1944 un certain nombre de vœux seront adressés au préfet, dans l'espoir d'améliorer l'ordinaire des plus pauvres, de rétablir l'équité dans la distribution des vivres et d'accélérer les décisions de justice à propos des profiteurs ; il est clair que les Français qui ont souffert pendant la guerre demandent à présent justice.

Le Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis adressera au maire un questionnaire destiné à établir une liste des bombardements, pillages, déportations et dégâts occasionnés. Malheureusement, le registre ne nous présente le 22 juin 1945 que quelques-uns des renseignements transmis : *Bombardement de la commune non défendue par avions le 26 mai 1940, onze victimes civiles ; aucune exécution n'a été commise dans la commune même, mais des fils de Provin ont été exécutés en Allemagne et leur décès n'est pas encore enregistré ; les dégâts matériels ne sont pas décrits ; il n'y avait à Provin ni prison, ni chambres de torture, ni siège de police*.

L'hommage aux victimes

À partir d'octobre 1944, de nombreuses commémorations permettront de rendre hommage aux disparus. Les *Fusillés de la Résistance* seront honorés le jour de la Toussaint.

Monsieur le Président rappelle [le 29 octobre 1944] que trois membres des FFI de la commune sont tombés pour la Libération. [...] Pour commémorer la libération, la Délégation décide d'organiser le 11 novembre prochain un grand défilé dans toutes les rues de la commune, auquel prendront part les formations de la Résistance et toutes les sociétés locales. Monsieur le Président déposera des gerbes aux monuments aux morts des guerres de 1870 et 1914-18, sur les tombes des soldats français et alliés tués en 1940 et sur les tombes des F.F.I. tués à la Libération (224).

Pour que le souvenir des F.F.I. tués lors de la libération reste vivace dans l'esprit de la population, la délégation décide de donner leur nom à diverses rues et cités de la commune. C'est ainsi que : la place Carnot à l'extrémité de la rue Carnot s'appellera Place René Lechantre ; la cité du Maroc s'appellera désormais Cité Edgard Sion ; la rue Négrier s'appellera désormais rue Henri Catoire. [En outre] la Place Jean-Jaurès s'appellera désormais Place du général de Gaulle ; la rue Nationale s'appellera désormais rue Jean Jaurès (224).

Le 19 décembre 1947 le soldat Alfred Larivière est le premier soldat mort en captivité de retour à Provin. [...] *Le corps a été déposé à la mairie. [...] Les frais funéraires inhérents à l'enterrement* seront pris en charge par la commune. En juillet 1948 est fixé le *tarif pour le transport des cercueils et les opérations d'inhumation de victimes de la guerre*, les frais devant être assurés par l'administration municipale qui en obtiendra remboursement auprès de l'état.

Le mois suivant, le Ministère des anciens combattants avise le maire que *les dépouilles mortelles du soldat Hochedez Rivan, 2^e classe ; des civils Mr Henbrecq Gaston, Mme Henbrecq Menu Yvonne Léa, Mr Henbrecq Maurice Raymond, Mr Henbrecq Armand Maurice seront déposés à la mairie le mardi 10 août 1948 à 8 heures. Conformément à la décision prise, le Conseil décide que les frais de funérailles seront à la charge de la commune. Les funérailles du soldat Boistelle Louis du 4^e dragon dont la dépouille mortelle a été restituée ont lieu 17 octobre 1948 ; le 5 décembre auront lieu les funérailles d'un soldat dont le corps aura été rapatrié sur Provin, François Martial Normand, 2^e classe, du 127^e R.I. ; le 16 janvier 1949 auront lieu les funérailles de Joseph Mortreux, 2^e classe, 11^e génie ; le 20 mars 1949 auront lieu les funérailles du soldat Jules Louis Gard, 2^e classe ; Charles Lenoir, sergent, *enfant mort pour la France*, sera inhumé le 18 juin 1950 (250).*

Cette triste revue des corps rapatriés ne s'arrêtera malheureusement pas avec la Deuxième Grande Guerre. Le Conseil Municipal informe, en avril, que *la dépouille mortelle du soldat Delerue Joseph, tué en Indochine, sera rapatriée le jeudi 3 mai 1956 à 19 heures ; les frais des funérailles seront pris en charge par la commune (296).*

En janvier 1945 les membres de la délégation effectueront une collecte *au moyen d'une vente de vignettes [...] organisée en faveur des réfugiés et sinistrés* et en mai une collecte organisée pendant la *Semaine de l'Absent* permettra de recueillir une somme de 3450 francs, *attribuée aux livrets de pécule des prisonniers de guerre, déportés du travail et déportés politiques de la commune.*

La construction de logements

Si le redressement économique était la préoccupation majeure des responsables français (plan Monnet), il en était une autre, tout aussi grave, le relogement des sinistrés, dont l'habitation avait été endommagée et rendue inhabitable, ou complètement détruite. *L'emprunt*, écriront les auteurs de *Les dommages de guerre : étude comparée*, en 1947, *est pour tous les pays le principal, sinon le seul moyen de financer la réparation des dommages de guerre.* La France lancera un emprunt de Reconstruction sous forme de Bons à moyen terme. L'ouvrage compare les différentes manières de régler les dommages de guerre dans plusieurs pays européens. En ce qui concerne la France, *la loi du 28 octobre 1946 reprend deux principes juridiques de droit commun qui étaient déjà ceux de la loi du 17 avril 1919 : d'abord un principe de justice, celui de l'égalité et de la solidarité de tous les Français devant les charges de la guerre ; puis le principe de réparation intégrale des dommages causés par des faits de guerre, pourvu qu'ils soient certains, matériels et directs. [...] La loi fait une énumération, qui doit être considérée comme limitative, des biens dont la reconstruction est admise :*

1° Les immeubles et les locaux d'habitation, ceci impliquant les baraquements, péniches, roulottes et wagons désaffectés qui servent d'habitation.

2° Les biens immeubles et meubles corporels affectés à un usage industriel, commercial, agricole, artisanal ou à l'exercice de toute autre profession.

3° *Les biens immeubles et meubles corporels affectés à un service public. Il s'agit, notamment, des biens tels que des édifices publics, appartenant à une personne morale de droit public autre que l'État, ou des biens loués par elle ou affectés à un service public.*

4° *Les biens immeubles et meubles corporels affectés à un usage culturel, social ou culturel : il s'agit ici essentiellement des biens affectés à l'exercice privé du culte.*

5° *Les biens meubles affectés à un usage courant ou familial [...] tels que bijoux d'usage courant, montres de type ordinaire, alliances, articles courants de sports, armes de chasse, engins de pêche, autos de tourisme.*

Les exclusions ne porteront que sur les biens dont le caractère somptuaire ou d'inutilité sera formellement reconnu. [...] Le sinistré est en principe tenu de reconstituer son bien à l'identique (298).

Le 18 octobre 1946 échoit au Conseil municipal la lourde tâche de désigner les ménages qui pourront habiter des habitations réparées. Le 7 septembre 1947, l'on réquisitionne un terrain en vue de l'implantation de dix baraquements destinés au logement de familles sinistrées (les portions ménagères situées rue Catoire, section A du plan N° 332, 331, 330). Il s'agit du terrain *préalablement destiné à l'implantation de baraquements promis par le Ministre de la reconstruction et de l'Urbanisme*, toujours en attente (250).

Le 2 novembre 1947 on procédera à l'installation du conseil municipal et à l'élection du maire (M. Charles Vion, qui exercera ce mandat jusqu'en 1968) et d'un adjoint (M. Fernand Crombecque) (250).

En avril 1948 les Conseillers évoqueront la construction de vingt habitations à bon marché et n'auront d'autre choix que de réitérer la demande de réquisition de terrains rue Catoire pour y construire des habitations (*baraquements*). En novembre, le Conseil Municipal *demande à Monsieur le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme et à Monsieur le Ministre chargé des affaires économiques de prendre un décret rendant applicable à la commune de Provin l'ensemble des dispositions de la loi N° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948, le défaut de protection des locataires risquant de troubler l'ordre public, et de les faire quitter le territoire de la commune, la privant ainsi d'une main d'œuvre indispensable*. Cette loi, entre autres articles, instituait des allocations de logement. Or, continue le rapporteur, *il ressort que la commune de Provin-Nord, ayant moins de 4000 habitants et étant distante de plus de 4 kilomètres d'une ville de 10 000 habitants, est de ce fait exclue du champ d'application de la loi*. Ainsi les locataires provinois *n'ont aucune garantie pour ce qui est du maintien dans les lieux et peuvent sans aucun motif être jetés à la rue* en cas d'augmentation de loyer et de non-règlement de celui-ci ; sur le même sujet, en février 1950 la municipalité demandera qu'un délai soit accordé en cas d'expulsion de locataires en attente d'un logement à bon marché (250).

Dans le même ordre d'idée, en janvier 1949 sera votée une taxe destinée à améliorer la situation du logement : *La crise du logement qui existait en 1939 s'est considérablement aggravée du fait des destructions totales et partielles de la guerre 1939-1945 et du fait de l'état de vétusté de nombreux bâtiments. Certains de ceux-ci sont quand même partiellement habités, véritable défi à l'hygiène et à la prudence. D'autres sont surpeuplés, comptant des ménages pour deux pièces pendant que des locaux sont insuffisamment occupés par des personnages qui se refusent à en louer une partie*. [Le Conseil] *décide à l'unanimité de créer la taxe sur les locaux insuffisamment occupés* (250).

Et sept ans plus tard encore le décret n° 56-1007 du 3 octobre 1956, art. 1^{er}, stipulera que *les dispositions des arrêtés interministériels des 30 novembre 1945, 4 juin 1946 et 28 décembre 1949 sont rapportées, à compter du 1^{er} janvier 1956, en tant qu'elles concernent l'institution de la taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés dans les communes suivantes* : suit, entre autres, le nom de Provin (261).

Un contrat de construction de vingt-quatre maisons à *bon marché*, rue Victor Hugo, est signé en juillet 1949 (projet datant déjà du 22 avril 1948). Les plans seront présentés en août : *3 groupes de 8, ce qui nécessite une longueur totale de terrain de 185 mètres sur 75 mètres de profondeur soit un hectare 38 ares 75 centiares*. À cet effet les portions ménagères 757, 759-764 de la Section A seront désaffectées (250). La délibération du 12 août 1949 décidait de la désaffectation de portions ménagères au lieu-dit *Le Marais* ; ce projet sera déclaré d'intérêt public par le préfet le 10 octobre 1950. Provenant d'un legs fait par la Comtesse de Flandre, les portions ménagères sont frappées d'inaliénation, cependant cette clause pourra être levée par suite de l'utilité publique du projet ; les portionnaires dépossédés recevront une indemnité. La commune participera à cette construction pour le 10^e des frais engagés (octobre 1950). Le 1^{er} avril 51 le terrain est vendu à l'Office départemental des HLM de Lille pour la construction des 24 maisons rue Victor Hugo (296).

Le projet de désaffectation de portions ménagères sises rue Saint-Venant, Section A N° 654-655-656 en vue de leur aliénation par lots au profit de particuliers désirant construire un logement, est complètement approuvé [le 20 janvier 1952]. Maître Thoumin, Notaire à Seclin, sera chargé de procéder à la vente. Il s'agit d'y bâtir des habitations ouvrières susceptibles de devenir la propriété même des dits ménages, [...] la construction de logements par l'Office Départemental [étant] très onéreuse pour la commune. Les parcelles ne pourront excéder 400m² (296).

Un nouveau constat est fait en juin 1952. *Il manque encore beaucoup de logements dans la commune, malgré l'entreprise de 24 nouveaux logements par l'Office d'H.L.M. de Lille. [...] La construction de logements par l'Office Départemental est très onéreuse pour la commune. Il serait préférable que du terrain soit mis à la disposition de certains ménages en vue de l'édification de maisons ouvrières susceptibles de devenir la propriété même des petits ménages. C'est ainsi que des portions ménagères situées rue Catoire, d'une surface totale de 2h 84a 72c, seront désaffectées, les bénéficiaires étant indemnisés, pour permettre l'accession à la petite propriété. Les parties à lotir ne pourront excéder 400 mètres carrés. Cette dernière disposition (limitation de la surface) sera annulée le 14 janvier 1954. Les plans et devis seront acceptés en juillet 1954 (296).*

Le département et les caisses d'allocations familiales apportent en janvier 1954 leur concours à la construction d'habitation dans le cadre de l'accession à la petite propriété. *L'opération se fera sous forme de prêt aux particuliers de la somme correspondant à la valeur du terrain. Le Conseil dégage dans ce but un certain nombre de terrains, aux lieux-dits *Le Village* (1 terrain), *Le Trou à la Toile* (7 terrains) (296).*

Les bâtiments ont souffert, les chaussées sont dégradées, le réseau électrique est inopérant et il faut remettre en état l'éclairage communal public. Il y a, lit-on le 21 mars 1950, *nécessité de faire procéder à la réfection complète de l'éclairage public ; la réfection ayant été faite immédiatement après la guerre avec des*

moyens de fortune peu appropriés, bien souvent des rues entières restent sans lumière ou dans d'autres rues les lampes brûlent par trop souvent. Le devis de la Compagnie Électrique du Nord est approuvé (296).

La population s'accroît, et l'on ne peut répondre à toutes les demandes de logements, si bien que de nouvelles portions ménagères sont désaffectées rues Saint-Venant et Catoire, *reprises au cadastre sous les N° 336, 337, 335, 332, 331, 327, 326, 328, 329, 333, 334, 653, 652, 654, 655, 656* (septembre 1954). Une dérogation au plan du lotissement de la rue Catoire est votée le 29 juin 1955, pour que les constructions provisoires des parcelles 13 et 14 puissent être conservées ; *elles seront consolidées afin de leur donner un aspect esthétique.* Le problème du logement à Provin n'est pas réglé pour autant, car en juin 1956 *toutes les parcelles du lotissement Catoire sont vendues et de nombreuses demandes de terrains pour la construction demeurent insatisfaites.* Le Conseil décide alors *d'envisager la création d'un nouveau lotissement afin de pouvoir donner une suite favorable à de nombreuses demandes d'accession à la petite propriété.* De nouvelles parcelles de portions ménagères seront à cet effet désaffectées rue Victor Hugo. Les registres des délibérations du Conseil Municipal ne cachent pas le détail des discussions ou tractations menées pour aboutir à un accord avec les propriétaires expropriés et locataires dépossédés, à propos du prix des terrains et de celui de la fumure (296).

La gigantesque période de construction entreprise juste après la guerre est loin d'être achevée. Les écoles seront remises en état, puis remplacées. Le village s'agrandira sur marais et portions ménagères, un nouveau centre sera créé autour du groupe scolaire inauguré en 1958 (300).

Le produit des ventes des terrains du lotissement situé près du futur groupe scolaire sera utilisé pour financer l'achat de nouveaux terrains ; des terrains communaux seront vendus pour construction d'habitations dans un délai de 4 ans mais les échanges de terrains entre particuliers (l'un ne désirant plus construire sur la parcelle acquise quelques années plus tôt) seront toujours acceptés.

En juin 1961, des parcelles seront acquises au *Centre du village* pour mener à bien la construction des 146 logements prévus. Le registre des délibérations des années soixante est un véritable recueil des décisions prises pour mener à bien une politique de logement efficace accompagnée du développement des écoles ; c'est malheureusement à cette même époque que, mais cela n'est pas propre à Provin, les commerces ont commencé, petit à petit, à baisser leur rideau au profit de centres commerciaux excentrés et d'un nouveau mode de consommation. L'écrivain Claude Duneton parle à cet égard d'un repli sur eux-mêmes des Français. *La préférence pour les grandes surfaces indique une répugnance du chaland pour le contact humain, pour l'échange de paroles, la discussion. Il y a un phénomène autiste dans l'approvisionnement au supermarché : une volonté de s'alimenter dans l'anonymat de ces sortes de temples de l'abondance où la nourriture s'étale sous nos yeux sans que nous ayons aucun effort à faire pour nous la procurer. Il n'y a pas que l'argument des prix, cela prend toute l'apparence d'une régression.* Au supermarché, ajoute-il, *personne ne peut déchiffrer mes intentions, [...] je suis seul, absolument seul face à mon désir.* Sommes-nous en 2015 aussi seuls et individualistes que Claude Duneton le craignait en 1999 (308) ? Les marchés, qui étaient tout aussi bien lieux d'achats de produits locaux que lieux de rencontres, ont progressivement perdu leur importance sociale. Nous pouvons donc nous réjouir de la décision de la municipalité de faire revivre le marché de Provin. S'il périclité à nouveau, il faudra nous rallier à la théorie de Claude Duneton !

En 1962, 23 lots [seront rétrocédés] à des personnes désirant construire dans le cadre de l'accession à la petite propriété et un accord sera conclu avec le Crédit Immobilier. Le projet de 18 logements pour vieux ménages, en date du 28 septembre 1962, sera adopté en octobre 1963 et la construction en sera confiée à la Société Régionale d'Habitations Salubres et à Loyer Modéré du Nord en octobre 1964 ; le lotissement pour personnes âgées sera inauguré le 22 mai 1966, sous le nom de *Résidence Jean Baptiste Lebas*. Les zones non urbaines seront électrifiées à partir d'octobre 1963 ; et dès juin 1964, le réseau d'eau potable sera étendu aux lotissements des *Vieux Ménages*, de la rue Léon Blum, de la rue dite Nouvelle, aux chemins donnant sur les rues St Venant, Gambetta, Delory, au passage donnant sur la cité Sion et au chemin de Pont-à-Vendin à Annœullin. D'autres terrains seront achetés en mars 1965 pour poursuivre l'aménagement du nouveau Centre du Village, ainsi que la construction de logements rue Catoire.

La création d'une zone industrielle sur des portions ménagères reprises est décidée en juin 1965. Les deux premières entreprises, installées en 1966, seront celles de M. Guy Blondel et M. Martin Noël (300).

Les aqueducs

Dans les années 50 les villages se modernisent, l'on ressent la nécessité d'un minimum de confort (eau courante, électricité dans les maisons et les lieux publics) mais aussi celle de la salubrité : *pour des questions d'hygiène, il est indispensable de recueillir dans des aqueducs les eaux pluviales et ménagères qui s'écoulent actuellement dans des caniveaux à ciel ouvert dans les rues Charles Saint-Venant, Nationale, la Fayette, Gustave Delory et Camille Desmoulins et aussi en raison des inondations provoquées lors de fortes pluies et orages et dans certains points bas des accidents provoqués par la glace rues Camille Desmoulins et Nationale* (250). En avril 1951, alors que la construction d'une première tranche d'aqueducs est en cours, l'on projette celle d'une deuxième tranche Place Jean Jaurès, Rue Jules Guesde, Rue Léon Gambetta, Rue Henri Durre, Rue Edgar Sion. En décembre 1951, une subvention sera demandée pour la construction d'un aqueduc le long du chemin départemental N° 39 ; le Conseil Général participera à hauteur d'un million de francs. En janvier 1952, une demande sera adressée aux services des Ponts et Chaussées pour la mise en œuvre d'une 2^e tranche d'aqueducs le long de la Place Jean Jaurès, des rues Jules Guesde, Henri Durre et Victor Hugo (296).

Décolonisation difficile, avenir inquiétant

Après les deux guerres mondiales du 20^e siècle, les épreuves ne sont pas terminées pour les Français, épreuves qui n'épargneront pas les Provinois. Indochine, Algérie, et depuis quelques années en ce XXI^{ème} siècle une guerre sournoise menée par l'obscurantisme et la lâcheté. Les commémorations officielles, les funérailles nationales ont de beaux jours devant elles. Y aura-t-il suffisamment de places publiques pour accueillir les Monuments élevés en mémoire des victimes civiles et militaires ?

Tous les faits historiques et les anecdotes rapportés ici sont basés sur des écrits anciens (*reproduits en italique*) et les noms des auteurs, éditeurs, de tous les extraits, cartes, plans, cartes postales, photographies présentés sont référencés clairement dans le fascicule 001. Les mots peu courants (ancien français) y sont aussi expliqués dans leur contexte dans le glossaire ; ces mots sont suivis de *.